



ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des
candidatures pour l'admission en
Licence
3ème année
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
parcours Gouvernance des entreprises et des territoires

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence
3ème année
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
parcours Gouvernance des entreprises et des territoires

est composée comme suit :

- Mme RIEUBERNET CHRISTELLE, MAITRE DE CONFERENCES Présidente
- M. HAMDOUNI SAID, MAITRE DE CONFERENCES
- M. QUEROL FRANCIS, MAITRE DE CONFERENCES
-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 24/02/2024

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr